

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 51 (1937)

Heft: 1

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miscellanea.

Armorial luxembourgeois. Dans le volume 66 des "Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg" M. Paul Adam-Even a publié et annoté un intéressant *Armorial des duchés de Luxembourg et comté de Chiny*. Ce document est le catalogue des armoiries dressé par les commissaires royaux au bureau de Luxembourg, en vertu d'une ordonnance du roi Louis XIV de novembre 1696. L'enregistrement commencé en 1696 se poursuivit jusqu'en 1709. Cette publication est une importante contribution à l'étude des armoiries des familles luxembourgeoises. D.

Etudiants suisses à Bourges. M. René Gandilhon a publié dans les "Mémoires de la Société littéraire et scientifique du Cher" 41^e vol. une étude intitulée: La nation germanique de l'Université de Bourges et le Liber amicorum d'Yves Dugué. Dans cet album nous trouvons les armes et les noms suivants qui nous intéressent: Jacques Christophe Blarer de Wartensee à Pfeffingen 1625; armoiries Borsinger, sans indication de nom.

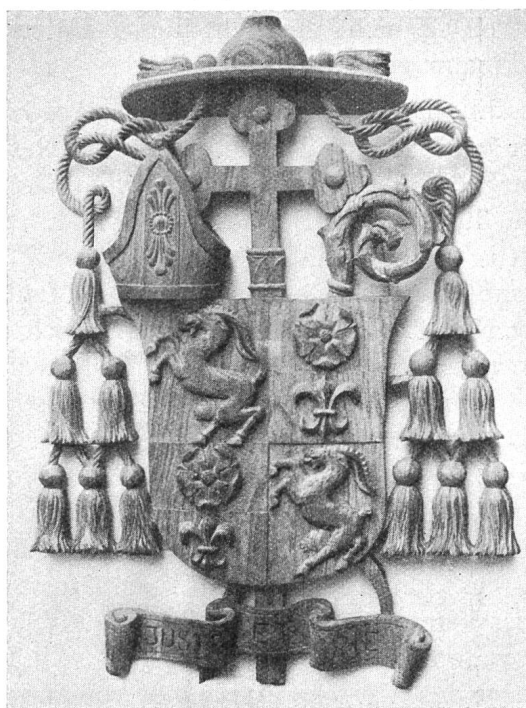


Fig. 35.

Sculpture héraldique. Nous reproduisons ici une sculpture héraldique sur bois représentant les armoiries de l'évêque actuel de Coire¹⁾. Cette composition est l'œuvre du doyen bien connu de nos héraldistes artisans, M. R. Streuli-Bendel à Schaffhouse.

La protection des armoiries de la Suisse en Allemagne. Le ministre de l'intérieur à Berlin annonce que la loi sur la protection des armoiries de la Confédération suisse, promulguée le 27 mars 1935 par le Gouvernement du Reich²⁾, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1937. Aux termes de la loi, il est interdit de faire usage des armoiries de la Suisse pour des buts contraires à l'honnêteté commerciale ou de nature à blesser le sentiment national suisse. Les contrevenants seront punis d'amende pouvant aller jusqu'à 1500 RMk. ou d'emprisonnement. Les milieux commerciaux ont été avisés il y a presque deux ans qu'il serait interdit dès le 1^{er} janvier 1937 de faire usage des armoiries de la Suisse pour des buts lucratifs.

¹⁾ Über dieses Wappen siehe: „Schweizer Archiv für Heraldik“, 1933, S. 90.

²⁾ Voir: Archives héraldiques 1936, pag. 27.